

Rapport annuel 2010

INTRODUCTION	3
<hr/>	
PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS	4
<hr/>	
SOCIAL	4
<hr/>	
LES TRAMES DE COMPÉTENCES	4
LA VARIANTE GÉNÉRALISTE	5
INFORMATION AUX ENTREPRISES	6
COURS INTER-ENTREPRISES	6
LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)	7
AUTRES SUJETS	7
SANTÉ	7
<hr/>	
LE DÉVELOPPEMENT DU DUAL	7
LA FORMATION DES FORMATEURS ET FORMATRICES EN ENTREPRISE (FEE)	7
LES PLACES DE STAGE	8
LES COURS INTERENTREPRISES (CIE)	8
LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE	9
PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS DE LA SANTÉ	9
AUTRES SUJETS	10
ELÉMENTS TRANSVERSAUX	11
<hr/>	
FORMATION DES ADULTES	11
COMMUNICATION	11
AIDE EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT AFP (APPRENTISSAGE DE DEUX ANS)	11

LE RÉSEAU	12
LES ENTREPRISES FORMATRICES	12
LES ORGANISATIONS FAÏTIÈRES SUR LE PLAN CANTONAL	12
LA DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES	12
SERVICES DE L'ÉTAT : SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SFP) ET SERVICE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION D'ADULTES (SOPFA)	13
LES ÉCOLES	13
LES COMMISSIONS (D'EXPERTS ET D'APPRENTISSAGE)	14
NIVEAU ROMAND	14
NIVEAU NATIONAL	14
FONCTIONNEMENT DE L'ORTRA	15
COMITÉ	15
COMMISSIONS PERMANENTES	15
ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	15
SECRETARIAT	15
FINANCEMENT	15
PERSPECTIVES	15
CONCLUSION	15
GLOSSAIRE	15

Introduction

2010 : deuxième année de fonctionnement de l'OrTra Santé-Social du canton de Fribourg. D'importantes réalisations sont à mettre au bilan : la mise en route du dual pour la formation des ASSC, la parution de trames de compétences pour le domaine Social et un travail de réflexion important, réalisé dans le cadre de la promotion des métiers de la Santé.

Ce ne sont pourtant là que quelques éléments d'un engagement important et de réflexions menées en commun tout au long de l'année. Ce rapport va aborder, par domaine puis également transversalement, les principaux défis qui ont été relevés et les principaux projets qui ont été mis en place.

Ce texte est aussi le reflet de l'engagement de nombreuses personnes. L'engagement des membres du comité et des commissions est important et doit être ici salué. Sans une motivation importante des représentants des organisations membres, le développement des activités de l'OrTra ne pourrait pas être aussi important. La base en est une motivation claire et ferme en faveur de la formation professionnelle, de manière générale dans le canton, et dans les institutions concernées en particulier. Le succès rencontré lors de journées d'information démontre cet intérêt et cet engagement.

Face aux défis auxquels le canton dans son ensemble va être confronté, notamment par le fait des besoins croissants en personnel de santé ces prochaines années, cet engagement de terrain est essentiel.

Sur ces sujets, nous avons notamment travaillé en collaboration avec les représentants des autorités cantonales. Un pré-rapport sur la question de la valorisation et de la promotion des métiers de la Santé (nous y reviendrons) a démontré la volonté commune de traiter de cette question. En été 2010, des suggestions ont pu être remises au groupe de travail concerné par la construction de l'avant projet au niveau de l'Etat. A l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas quand le groupe de projet prévu pourra commencer son travail.

En début de ce rapport, il y a avant tout lieu de relever l'importance de l'engagement de toutes celles et tous ceux qui contribuent de près ou de loin aux travaux de l'OrTra. Qu'elles et ils soient ici remerciés de leur motivation et de leur travail !

Que les lectrices et les lecteurs prennent de l'intérêt à ces découvertes !

Ce rapport a été validé par le comité par voie électronique le 5 mai 2011 et sera présenté pour adoption à l'assemblée générale réunie le 10 mai à la Clinique générale à Fribourg.

Le texte ci-après fait appel à bon nombre d'abréviations. Un glossaire figure en fin de document.

Principaux enjeux et développement des activités

Les principaux enjeux sont de divers niveaux : propres aux domaines de la santé et du social, et transversaux. Nous avons choisi d'aborder ces sujets dans cet ordre.

Certains de ces sujets ont été traités dans les commissions et d'autres directement au niveau du comité. Il faut néanmoins rappeler que toutes les décisions stratégiques sont prises dans le cadre de ce dernier.

Social

Les trames de compétences

Nous en parlons déjà dans notre rapport précédent, les trames de compétence sont des éléments importants à plus d'un titre. D'abord, elles doivent être des outils au service des directions pour construire les descriptifs des fonctions concernées. Au-delà de ça, elles sont également notre part à une réflexion plus globale et extra cantonale qui touche aux équilibres d'équipe.

En effet, dans le monde du social, la cohabitation dans des mêmes équipes de plusieurs niveaux de formation est une nouveauté en plusieurs endroits. Dès lors la question se pose de savoir comment ces personnes vont pouvoir développer leurs compétences professionnelles en complémentarité. C'est un sujet délicat qui touche aux risques de concurrence entre fonctions, à la répartition des responsabilités et – en finalité – à la prise en charge des personnes concernées.

La commission Social a mené des travaux importants (débutés en 2009), sur la base des plans d'études cadres (PEC) et des plans de formation. La réflexion a amené à proposer trois trames de compétences distinctes¹ :

- Assistant socio éducatif CFC / Assistante socio-éducative CFC
- Educateur social / éducatrice sociale (niveaux ES et HES)
- Educateur / éducatrice de la petite enfance (niveau ES).

La volonté de regrouper les deux types de formation d'éducateur social en une seule description a été voulue par le fait qu'une distinction stricte des tâches dévolues aux uns et aux autres serait difficile à appliquer sur le terrain. Un travail de détail rendrait – en soi – l'application de ces documents impossible. Notre choix a donc été de proposer une trame commune aux deux filières. Nous restons toutefois conscients que les deux voies de formation présentent en elles-mêmes des différences ; c'est alors aux employeurs d'en tenir compte pour composer leurs équipes en fonction des compétences et de la complémentarité attendues.

¹ On les trouve à l'adresse suivante : <http://www.ortrafr.ch/fr/social/trames-de-competences>

Nos réflexions nous ont amené à confirmer que les ASE sont avant tout des spécialistes de l'accompagnement au quotidien. Les autres niveaux de formation ont certes des compétences dans le même domaine, mais également dans le développement d'éléments plus globaux et s'inscrivant dans le temps, tels que les projets pédagogiques individualisés.

Ainsi – pour utiliser un exemple – lors d'entretiens de famille, l'ASE rapportera sur les éléments remarquables au quotidien, alors que l'éducateur/éducatrice social/e ou l'éducatrice/éducateur de l'enfance sera en charge de la détermination et de la réalisation du processus global d'accompagnement.

Cette distinction permet également de montrer en quoi, le travail de l'ASE est spécifique. Nous sommes du reste de l'avis que, plus nous pourrions avancer sur la question de la spécificité, et plus la complémentarité deviendra une évidence. Car nous le croyons fermement : la reconnaissance commune des compétences dans leur pluralité est essentiel à la construction des identités professionnelles, et par là des équipes.

La variante généraliste

La formation des ASE a ceci de particulier qu'elle se décline en quatre variantes : personne âgée, handicap, enfance et généraliste. Le certificat qui est remis au terme de la formation ne fait toutefois pas de distinction. En outre, dans le canton de Fribourg, l'enseignement des connaissances professionnelles par l'ESSG est de type généraliste (il n'y aurait pas suffisamment d'apprentis par variante pour l'ouverture de classes distinctes).

Fort de ce constat, la commission Social a souhaité pouvoir offrir une voie généraliste sur le plan de la pratique. Une des volontés est de favoriser la mobilité professionnelle des apprenti-es au terme de leur formation. Le comité a entériné la construction du projet en décembre 2009. Trois institutions se sont intéressées à ce développement et des avenants aux contrats d'apprentissage ont été préparés ; ils servent également de convention de collaboration entre les institutions. L'idée est que trois entreprises se regroupent autour d'un même projet. Ceci permet d'organiser un tournus des apprentis. Ils sont ainsi dans l'entreprise principale en 1^{ère} et 3^e années et passent 6 mois dans chacune des deux autres institutions en 2^e année. Il est entendu que les trois entreprises concernées sont issues des trois domaines : personne âgée, handicap et enfance.

A l'été 2010, trois apprenti-es ont pu commencer leur apprentissage sous cette forme. C'est à partir de l'été 2011 que les tournus débiteront. Nous pourrions tirer les premiers enseignements de ce projet au terme du 1^{er} semestre de l'année de formation 2011-2012 et – mieux encore – en automne 2012.

Le projet (et son mode de concrétisation) a été présenté lors de l'Assemblée générale du 9 novembre 2010.

Nous profitons de ce chapitre pour relever que plusieurs entreprises développent également, par elles-mêmes, des temps de stage (plus courts) de leurs apprentis. Nous saluons et encourageons ces initiatives, qui sont au bénéfice premier des apprentis, même si – alors – la question du remplacement et de la durée des stages sont souvent moins favorables.

Information aux entreprises

Il nous a paru important de garder un lien direct avec les entreprises. Pour le moment, le choix de demi-journées d'informations est le mode de faire qui a été privilégié. Ainsi, le 17 novembre 2010 au Foyer de Bouleyres (Bulle), près de 50 personnes ont participé à une information générale sur les développements en matière de formation professionnelle dans le secteur Social.

Cette séance a permis de présenter officiellement les trames de compétence. Un exposé de M. Olivier Grand (secrétaire générale d'AvenirSocial et vice-président de SavoirSocial) a permis une réflexion sur les équilibres d'équipe et la répartition des tâches des différents professionnels.

La variante « généraliste » a également été présentée. Les informations données par la cheffe experts, Mme Georgette Rohrbasser, le président de la commission d'apprentissage, M. Benjamin Brülhart et la directrice de l'ESSG, Mme Claire Roelli ont complété ce tour d'horizon de manière importante.

L'après-midi s'est conclu par une brève présentation de la nouvelle formation d'aide en soins et accompagnement (en cours de construction). Elle fera l'objet d'une présentation plus détaillée en automne 2011, en vue de son implémentation en automne 2012, ainsi qu'à l'occasion de l'AG du printemps 2011.

Cours inter-entreprises

Dans le domaine Social, la mise en œuvre des cours interentreprises est confiée par l'OrTra nationale (SavoirSocial) à des organisations régionales. Ainsi, pour la partie francophone du canton, c'est une OrTra romande (la FORs) qui est en charge des CIE. La FORs a confié la concrétisation au Centre patronal de Paudex, respectivement à « Romandie Formation ». Ces dernières années, des problèmes avaient été constatés : communication tardive des jours de cours, planification valdo-vaudoise, non prise en compte des spécificités cantonales tels que jours de cours, dates des vacances scolaires, etc.

En 2009, une rencontre réunissant les écoles, les OrTra's et l'organisateur avait permis de dégager un certain nombre d'éléments d'aide à la planification. La représentativité des cantons a depuis été améliorée ; le canton de Fribourg est représenté par M. Thierry Bourquenoud dans une commission spécifique.

Sur l'année scolaire 2009-2010, des améliorations avaient été constatées. Toutefois, à partir de l'automne, nous avons à nouveau reçu plusieurs plaintes d'entreprises, pour les mêmes problèmes. Des améliorations devront être recherchées une nouvelle fois en 2011, et de manière urgente.

Pour la partie alémanique, deux personnes représentent le canton dans la commission des cours : Mme Edith Felser et M. Thomas Brugger. A notre connaissance, l'organisation ne pose pas de problème.

La Validation des acquis et de l'expérience (VAE)

La procédure de validation des acquis a rencontré un vif succès dans le domaine de la Santé. Pour ce qui est du domaine Social, plusieurs personnes ont déjà fait part de leur intérêt pour une telle démarche auprès du Service de l'orientation professionnelle et de la formation d'adultes. La commission a proposé qu'un groupe de travail soit créé à partir de l'automne 2011, en vue de préparer la mise en œuvre. Cette proposition a été acceptée.

Autres sujets

La commission permanente Social a également traité des thèmes suivants :

- projet de fonds de branche de force obligatoire SavoirSocial
- intégration des nouveaux métiers dans les équipes et répartition des compétences ;
- place et rôle de la conférence des présidents des OrTra's de Suisse romande en regard de la FORs ;
- adaptation du plan de formation ASE ;
- commission nationale Qualité ;
- etc.

Santé

Le développement du dual²

Pour mémoire, l'objectif pour l'été 2010 était que l'ESSG puisse ouvrir deux classes, à savoir une en français et une en allemand. Pour ce faire, trois séances d'information avaient été organisées en automne 2009.

C'est avec plaisir que nous avons pu constater que l'objectif initial est dépassé. Si une classe alémanique a pu être ouverte de justesse, ce sont deux classes francophones qui sont venues compléter l'offre. Nous étions convaincu – mais sans pouvoir véritablement le vérifier – que la forme « dual » saurait montrer ses avantages. L'engagement des employeurs dans cette nouvelle forme d'apprentissage est tout à fait réjouissant et nous sommes aujourd'hui très heureux de cette concrétisation.

Nous remercions les employeurs d'avoir osé ce pari et l'ESSG d'avoir relevé le défi de cette organisation.

La formation des formateurs et formatrices en entreprise (FEE)

L'ouverture du dual amène notamment l'exigence pour les employeurs de former des formateurs/formatrices en entreprises. Le cours prévu par le SFP est obligatoire ; il permet aux personnes intéressées d'avoir une formation de base largement reconnue sur leur rôle et sur le cadre dans lequel se déroule leur activité. Le système de la formation professionnelle en Suisse est notamment un des thèmes abordé.

² Rappelons ici que, jusqu'en 2009, seule la forme d' « école-stages » était proposée dans la partie romande du canton. Par ailleurs, les alémaniques (déjà en dual) suivaient les cours à Berne, pour des questions de nombre.

Pour la Santé et le Social, et au vu du nombre de candidats, le SFP a mis en place des cours spécifiques. Nous en avons été très reconnaissants.

En 2009 déjà, l'ESSG, par sa doyenne Mme Catherine Bonfils, a attiré notre attention sur le fait qu'une offre complémentaire devrait être mise en place, relative à l'utilisation des outils spécifiques de formation. En 2010, cette journée particulière (appelée 6^e jour) a été mise sur pied par le SFP en lien avec l'OrTra, dans le cadre des mesures d'accompagnement au développement du dual. En 2011, une offre sera à nouveau faite, sous l'égide de l'OrTra, pour les deux domaines.

Les places de stage

A côté du dual, l'école-stages reste en vigueur. Si elle diminue en proportion, les classes qui ont été ouvertes avant 2010 représentent encore un nombre important d'élèves-apprentis à placer. Cela reste un souci pour l'ESSG ; la commission Santé a été attentive à cette problématique. Celle-ci est en plus accentuée par le fait de la multiplicité des offres de formation : HES, spécialisations, autres organismes placeurs sont autant d'éléments qui rendent complexe la tâche des employeurs, et qui surchargent les équipes. L'ouverture de classes de maturité professionnelle spécialisée est un problème, du fait de l'arrivée de nouvelles nécessités de stage.

Il sera notamment heureux que des choix politiques puissent être réalisés, notamment dans le cadre du groupe de projet prévu autour des questions de nécessités en personnel de soins dans les prochaines années (voir introduction et plus loin).

Les cours interentreprises (CIE)

En 2009, un nouveau programme avait été mis sur pied car la nouvelle ordonnance de formation rendait ces cours obligatoires. Nous le signalions alors : en cas de mise en œuvre de la forme « dual », l'OrTra devrait mettre sur pied des CIE car, dans le cadre de la Santé, cette responsabilité est donnée aux cantons.

Dont acte. Toutefois, il était hasardeux de reprendre cette organisation à très court terme ; c'est une tâche conséquente qui nécessite du temps et des délais si l'on veut l'offrir avec toute la qualité requise. Des tractations ont donc été passées avec l'ESSG (qui avait assuré le développement du programme, sur la base de l'ordonnance et de l'expérience des cours pratiques) et avec le SFP. Une convention a été signée pour l'année de formation 2010-2011. Dès lors, l'organisation des cours, l'engagement des enseignants et leur rémunération est assurée par l'ESSG alors que les convocations des apprentis et la facturation des prestations sont du ressort de l'OrTra. Pour l'ESSG, c'est M. Dominique Vogler qui est en charge de l'organisation. Pour l'OrTra, Mme Manuela Trachsel assure la partie administrative. Les apprentis alémaniques en formation de 3 ans ont également été intégrés à ce dispositif.

Il est entendu que cette organisation n'est valable que pour une année. A partir de la rentrée d'août 2011, l'OrTra sera indépendante. Elle prendra en charge les CIE pour les francophones comme pour les alémaniques, pour le dual comme pour l'école-stages. Du personnel devra être engagé ; le budget a été adapté pour cela.

Dans le cadre de ce projet, nous avons pu compter sur la « Fondation instituée en vue de promouvoir la formation professionnelle dans le Canton de Fribourg ». Elle nous a accordé une aide conséquente aux frais de lancement, de fr. 22'500.- à titre de don exceptionnel. Elle nous assure également d'une participation aux frais courants, soit 25 % de la subvention cantonale (qui est de fr. 30.- par jour/apprenti, sous réserve d'une déduction pour frais de locaux).

Le comité a en outre pris des décisions relatives à l'engagement de personnel (60 % pour un responsable et 40 % pour une secrétaire). Un échancier a été adopté. Il concerne également la question des locaux. En 2010, des travaux ont débuté pour trouver des classes, des salles de pratique et un secrétariat.

La Validation des acquis et de l'expérience

Débutée en décembre 2009, la mise en place de la procédure a occupé le groupe de travail tout au long de l'année 2010. En décembre 2010, une séance de présentation a été organisée pour l'ensemble des personnes intéressées. Près de 100 personnes y ont participé. La séance a permis de traiter de nombreuses interrogations.

Les principaux publics cibles sont les infirmières assistantes et les aide-familiales. Des personnes d'autres provenances ont également déclaré leur intérêt. Parallèlement, une association d'infirmières-assistantes a interpellé plusieurs organismes (dont l'OrTra) au sujet de leur statut et de la nécessité de faire valider les acquis.

Nous restons persuadés que le fait d'obtenir un CFC d'ASSC par cette voie est une juste reconnaissance de leurs acquis et de leur expérience. Le groupe de travail a du reste veillé à ce que la procédure les concernant soit simplifiée. Il n'est par contre pas possible – pour des questions légales et de principe – de pouvoir obtenir un papier justifiant de trois ans de formation de manière quasi automatique, comme certaines semblent le souhaiter.

Au terme de 2010, la procédure peut être considérée comme prête. La concrétisation (via notamment la préparation des dossiers et la formation des experts) pourra se faire au cours du premier semestre 2011.

Pour les alémaniques et sur décision des services de l'Etat, un accord avec le canton de Zurich a été conclu pour la réalisation de l'évaluation.

Promotion et valorisation des métiers de la santé

A l'assemblée du printemps 2010, M. Peter Dolder, auteur du rapport national sur les questions de pénurie en personnel de soin (rapport CDS-OdA Santé) est venu en présenter les conclusions et les recommandations. Parallèlement, la commission Santé a mené un travail sur les propositions qui pourraient être faites dans le cadre du canton de Fribourg.

Du côté de l'Etat, les chef-fes des trois directions concernées (DSAS, DICS et DEE) ont également rencontré M. Dolder. Il a été décidé de la mise en place d'un groupe de travail spécifique, chargé de faire une proposition de mandat en vue de la création d'un groupe de projet sur ce thème. La coopération avec l'OrTra a été prévue.

Deux démarches se sont donc déroulées en parallèle : réflexions par et à l'initiative de la commission, sur une demi-journée et volonté de traiter de cette question par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, le président de l'OrTra a été chargé de réaliser un rapport à l'attention du groupe de travail.

Ceci a été fait au cours de l'été 2010. 9 mesures ont été identifiées comme étant déjà mises en œuvre et 18 nouvelles propositions ont été recensées et priorisées. Ce rapport – comprenant donc 27 mesures concrètes – a été déposé. Ces éléments doivent maintenant faire l'objet d'une étude plus circonstanciée, prenant en compte les impacts attendus et les coûts liés. Cette analyse permettra ensuite des prises de décision politique sur ce thème, important s'il en est. A l'heure où nous écrivons ce rapport, ce développement est toujours en attente d'une décision du Conseil d'Etat.

Autres sujets

La commission permanente santé a également traité des thèmes suivants :

- nomination au poste de cheffe experts (Mme Begonia Vietez) ;
- intégration des nouveaux métiers dans les équipes ;
- conséquences de l'évolution vers le dual ;
- conditions contractuelles pour les adultes en formation ;
- équilibre des stages et multiplicité des provenances ; priorisation ;
- mise en place d'une commission pédagogique pour les CIE ;
- évolution des quotas dual – école-stage pour l'année suivante ;
- etc.

Eléments transversaux

Formation des adultes

La question des conditions contractuelles pour la formation des adultes est un des éléments d'encouragement à entrer dans les métiers et à obtenir une certification. Commencée en 2009, la mise en place de normes a pu être avalisée en été 2010. Une correspondance de la DSAS a été adressée à toutes les institutions concernées. L'OrTra a participé activement à l'élaboration de ces normes. Cette mesure sera à renouveler.

Communication

Tout au long de l'année le président a eu de nombreux contacts avec des instances diverses et des personnes intéressées, en plus des rencontres liées au réseau de travail (voir plus loin) :

- téléphones de personnes intéressées par la formation ;
- demandes de postes vacants et de lieux de formation possibles ;
- instances d'autres cantons : écoles, services, entreprises ;
- rencontres régulières avec l'équipe de direction de l'ESSG ;
- rencontre des enseignants de l'ESSG ;
- assemblées générales de l'AFAS et d'INFRI ;
- SavoirSocial ;
- OdA Santé ;
- OrTra's d'autres cantons ;
- divers contacts informels.

Plusieurs articles sont parus dans la presse en 2010, notamment à l'occasion de nos assemblées générales.

Aide en soins et accompagnement AFP (apprentissage de deux ans)

Le travail de développement de cette formation s'est poursuivi tout au long de 2010. Pour rappel, Jean-Marc Fonjallaz est le vice-président de la commission de réforme au plan national. Dans ce cadre, les discussions sont intenses et riches de sens.

Mme Rohrbasser, de l'ESSG, est restée membre du groupe de travail qui met en place le plan de formation ainsi que de celui qui prépare la procédure de qualification.

Comme déjà mentionné, l'OrTra Fribourg n'a pas souhaité faire partie des cantons développant des projets pilotes. La raison principalement évoquée tenait dans une volonté de respecter le rythme des équipes : elles sont actuellement fortement sollicitées par la mise en place de nouvelles formations et de nouveaux métiers. Par ailleurs, dans le canton, la formation d'aide-soignante est assurée jusqu'en 2012 (uniquement pour les EMS).

La mise en œuvre aura donc lieu à partir de l'été 2012. C'est en 2011 que des informations plus précises seront données aux entreprises.

Le réseau

Une organisation telle que l'OrTra ne pourrait en aucun cas imaginer son fonctionnement sans relais et liens forts avec ses partenaires. D'une certaine manière, dans le cadre de la formation professionnelle, la loi oblige à des prises de décision communes. La volonté de l'OrTra fribourgeoise va au-delà de la seule obligation légale : c'est d'un état d'esprit qu'il s'agit.

Les entreprises formatrices

Nous l'avons vu à travers l'exemple lié au développement du dual : l'engagement des entreprises est fort, même au-delà de ce que nous pouvions imaginer. De plus en plus d'institutions du secteur Social deviennent entreprises formatrices. Ces deux exemples montrent (si besoin est) que la nécessité en formation de professionnels de niveau CFC est importante, et que cette voie est attrayante. Nous restons persuadés que le fait d'accueillir un/e apprenti/e en dual est un avantage pour les équipes et pour les entreprises, même si cela représente un investissement non négligeable en temps de travail et d'accompagnement.

Dans le proche avenir, l'OrTra devra soigner sa communication avec ses partenaires ; nous y reviendrons. Nous relevons par contre avec plaisir l'engagement et le travail important qui est fourni. Nous remarquons que les moments communs d'informations sont appréciés ; nous poursuivrons en tous les cas ce mode de faire.

Les organisations faïtières sur le plan cantonal

Les membres de l'OrTra sont avant tout des organisations faïtières des domaines de la Santé et du Social, si on comprend dans cette définition des institutions agissant sur le plan cantonal telles que le HFR et le RFSM³.

Ces liens sont importants car ces organisations ont un rôle influent sur les membres ou dans le domaine qu'elles représentent. Dans ce sens, leur engagement dans le comité comme dans les commissions permanentes est véritablement important et précieux. Le président favorise des représentations dans les assemblées de ces organisations, lorsque cela est possible.

La Direction de la santé et des affaires sociales

Les relations avec la DSAS ont lieu sur plusieurs plans. A travers les commissions où la DSAS est représentée et aussi par des aspects ciblés et précis, tel que le travail réalisé dans le cadre de la valorisation et la promotion des métiers de la santé, ou l'élaboration des normes pour la formation des adultes.

³ Les cliniques privées sont en outre représentées par la clinique générale.

Cette collaboration doit pouvoir se poursuivre de manière régulière. Pour ce qui est du domaine de la promotion des métiers de la santé, des aspects sont encore à développer, comme par exemple les moyens de pilotage. Une étude circonstanciée – si elle est menée – mettra à jour les nécessités en termes de professionnels de tous niveaux. De ces constats, il faudra ensuite définir les besoins en formation, avoir des suivis de carrières de manière à pouvoir adapter au fur et à mesure les planifications. L'OrTra est au cœur du dispositif et devra rester un partenaire fort de ce développement. C'est à notre sens une condition sine qua non de la réussite, dans une recherche de cohérence entre tous les partenaires, et de lien avec le terrain.

Services de l'Etat : service de la formation professionnelle (SFP) et service de l'orientation professionnelle et de la formation d'adultes (SOPFA)

Les relations avec le service de la formation professionnelle se sont poursuivies de manière très constructive tout au long de l'année 2010. Formation des FEE, mise en œuvre des CIE, construction de la validation d'acquis et tant d'autres sujets gérés au quotidien : cette collaboration est essentielle. Nous sommes très heureux du climat de travail qui prévaut.

L'année 2010 a également permis de construire une collaboration importante avec le SOPFA, dans le cadre de la mise en œuvre de la VAE. Ce service est en charge de cette mise en œuvre, même si le leadership reste aux OrTra's. Là aussi, la collaboration est indispensable. Et elle a parfaitement fonctionné.

Les écoles

Les écoles, de niveau secondaire II comme de niveau tertiaire, sont des partenaires indispensables. Les collaborations mises en place sont importantes.

L'ESSG est représentée dans les deux commissions permanentes. En 2010, nous avons continué de collaborer intensément. Les rencontres et contacts réguliers permettent de coordonner les actions et de rechercher la meilleure cohérence possible entre les acteurs, au bénéfice des apprentis et de la qualité de la formation. Les compétences développées par ces spécialistes de l'enseignement sont précieuses, notamment dans la construction de la concordance entre les différents lieux de formation.

Cette année encore, la cérémonie de remise des CFC (par la DEE) a permis à l'ESSG et à l'OrTra de se mettre ensemble pour offrir, au terme de la cérémonie, un apéritif aux apprentis et à leur famille. C'est un moment apprécié, qui fait notamment sens en termes d'accueil dans la profession.

Au niveau tertiaire, les collaborations sont installées avec la **HEF-TS** et la **HEdS**. Le directeur de l'une et la directrice de l'autre sont présents dans les séances des commissions permanentes. Cet échange de connaissances est important. Une des missions de l'OrTra est de permettre une juste coordination des différents niveaux de formation. Le changement de direction à la HEdS qui a eu lieu au terme de l'année 2010 a été préparé avec soin et les modalités de représentation et de collaboration ont pu être abordées dans un esprit de continuité. Les représentantes de la direction de la HEdS ont participé à une partie d'une des séances du comité de l'OrTra. Cette expérience sera à renouveler.

Les commissions (d'experts et d'apprentissage)

En 2010, le président a participé à une séance de la commission d'apprentissage des ASE. Aucune séance avec la commission ASSC n'a pu avoir lieu. Le développement du dual rendra toutefois ce rapprochement important.

Il y a lieu de relever que le fonctionnement de l'OrTra et l'engagement individuel important de nombreuses personnes fait que les liens entre les différentes instances est assuré, notamment par le biais des commissions permanentes où siègent également des membres des commissions d'apprentissage ou d'experts.

Les ordres du jour des commissions permanentes de l'OrTra prévoient de manière systématique des nouvelles provenant des groupes d'experts et des commissions d'apprentissage.

Niveau romand

Les rencontres des présidents des OrTra's de Suisse romande se sont poursuivies. La question de former une association y a été évoquée, puis abandonnée. Le règlement d'application a été adapté. Ce groupe est important pour les questions d'échanges d'information et d'expériences, de développement d'idées communes, de partage des meilleures pratiques, de mise en cohérence des réponses à des consultations nationales et de décision de délégations romandes dans les commissions et groupes de travail nationaux. Cette dernière fonction va devenir de plus en plus importante : le développement des brevets et des spécialisations obligent à participer à des groupes de travail nationaux.

La question de la collaboration entre ce groupe (Santé et Social, fortement marqué par le côté opérationnel de son action) et la FORs (uniquement Social, davantage axée sur les questions de stratégie romande) a été en discussion. Celle-ci n'est pas terminée mais – entre temps – les identités ont été précisées. La présidence de l'OrTra's Romandie est confiée à Jean-Marc Fonjallaz.

Niveau national

Les liens avec le niveau national se sont également poursuivis. Ils sont principalement assumés par le président : rencontres des instances cantonales avec les organisations faitières que sont SavoirSocial et OdA Santé et participations à des groupes de travail spécifiques sont les moyens de contact.

Ainsi Jean-Marc Fonjallaz fait partie des groupes de travail « politique de communication » et « financement et organisation » de l'OdA Santé. Il est également vice-président de la commission de réforme qui élabore et développe la formation d'aide en soins et accompagnement AFP. Le temps de travail du président consacré à des activités hors canton (national et romand) a été de l'ordre de 20 % en 2010.

Une représentante de l'OrTra est membre d'une commission nationale, sur les questions de procédures de qualification. D'autres représentations – notamment dans le cadre des écoles – permettent de nourrir la réflexion et les choix de l'OrTra cantonale, en lui permettant de prendre en compte le contexte global.

Fonctionnement de l'OrTra

De manière générale, le mode de fonctionnement de l'association a été affiné en 2010. Pour chaque instance, il a été prévu 5 séances au cours de l'année. Toutes les séances des commissions ont eu lieu avant celles du comité, de manière à ce que celui-ci puisse – si nécessaire – prendre position officielle sur des propositions des commissions permanentes. Cette manière de faire a fait ses preuves et le rythme des rencontres apparaît comme adéquat. 2011 reprendra le même fonctionnement.

Comité

Le comité a traité des affaires courantes en se concentrant sur les aspects stratégiques. On peut notamment relever (par exemple) la validation des trames de compétences. La question des mesures liées à la promotion et à la valorisation des métiers de la santé a également fait l'objet de débats et de choix stratégiques intégrés dans le document final.

La mise en place des CIE pour le domaine de la santé a fait partie des thèmes abordés, tout comme la question des locaux, de la décision des types de fonction nécessaires et des temps de travail des nouveaux postes de l'OrTra.

Une présentation du Skill- & Grademix (analyse des fonctions et de répartition des tâches dans les équipes) a fait l'objet d'une partie de séance. Les aspects de relation avec l'Etat sur les points de collaboration (comme par exemple les normes en vigueur pour la formation d'adultes) ont été thématiques. Il en a été de même de tout ce qui concerne les choix stratégiques d'évolution des types de formation.

Ce sont là quelques exemples, qui reflètent le positionnement du comité, composé de cadres des diverses instances faitières membres de l'OrTra. A noter la démission de M. Graf en tant que représentant d'une association d'employés, en l'occurrence du domaine social. A l'heure où nous écrivons, son remplacement n'est pas réglé.

Commissions permanentes

On l'a vu dans les premiers chapitres : les thèmes traités par les commissions se retrouvent dans les chapitres Social et Santé de ce rapport.

L'engagement des membres des commissions est important. On les retrouve fréquemment dans des groupes de travail ou des commissions à différents niveaux. Leur intérêt pour la formation professionnelle et pour la qualité des prestations qui sont fournies aux usagers des institutions est un positionnement éthique essentiel, que nous saluons.

Commission Social - mutations

Mme Odile Clerc représentait l'Hôpital fribourgeois (HFR) dans le cadre de la commission. Elle a notamment fait partie du groupe qui a préparé les projets de trames de compétence. Pour des raisons professionnelles, elle a choisi de ne plus y siéger. Mme Mélanie Rossier Torche est dorénavant la représentante du HFR.

Nous avons également pris acte de la démission de M. Beat Graf, pour raison de déménagement hors canton. M. Graf représentait l'association professionnelle des ASE. Il a travaillé dès le début de la plateforme (organisation cantonale précédant l'OrTra). Il a été remplacé au printemps 2011 par Mme Rosa Gonçalves Cunha, ASE à Jeuss.

La représentation d'INFRI pour la partie alémanique était restée vacante. M. Markus Stöckli, directeur de la Sensler Stiftung für Behinderte (SSB) est dorénavant délégué dans la commission.

Commission Santé - mutation

Un seul changement est à signaler. Jusqu'à là, la représentation alémanique de l'AFIPA était restée vacante. En 2010, nous avons pu accueillir à ce poste Mme Jasmin Javet, infirmière cheffe au Home médicalisé de Morat.

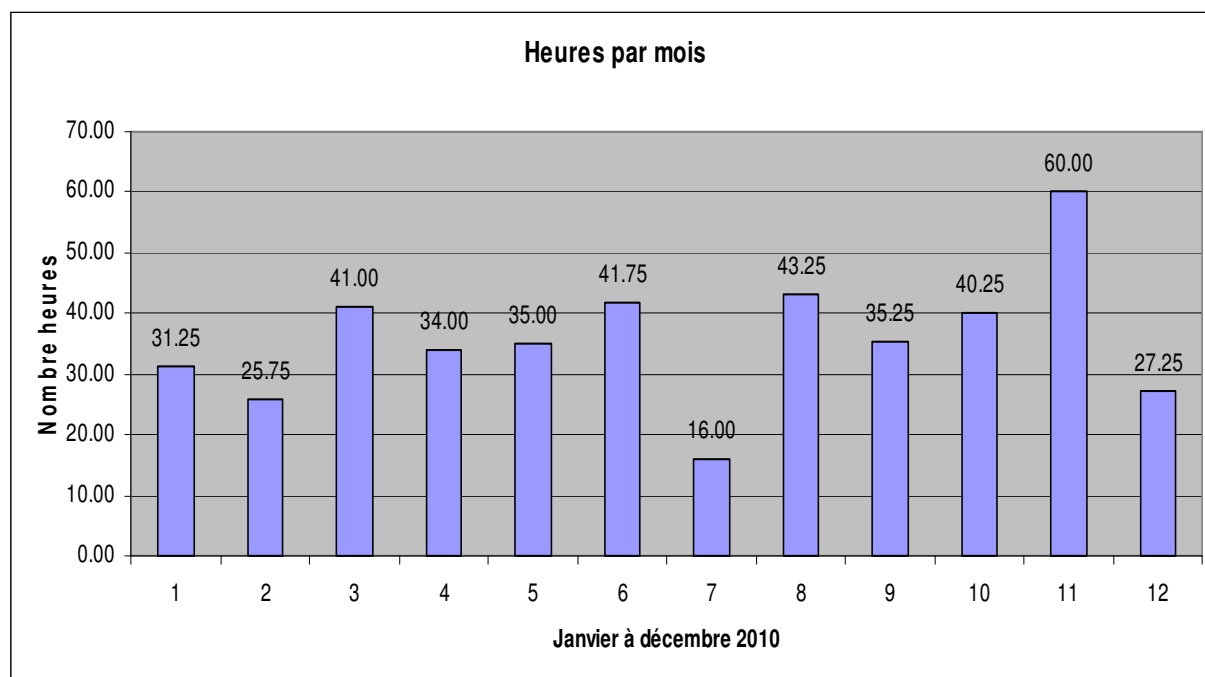
Mme Elisabeth Vogt (HFR Tafers), partant à la retraite, a quitté la commission à fin 2010. Dès 2011, elle sera remplacée par Mme Christine Meuwly (HFR, direction des soins).

Dans tous les cas, nous remercions les démissionnaires du temps consacré et de leur travail important. Nous accueillons avec plaisir les nouvelles personnes, en leur apportant nos meilleurs souhaits dans cette collaboration.

Activités du président

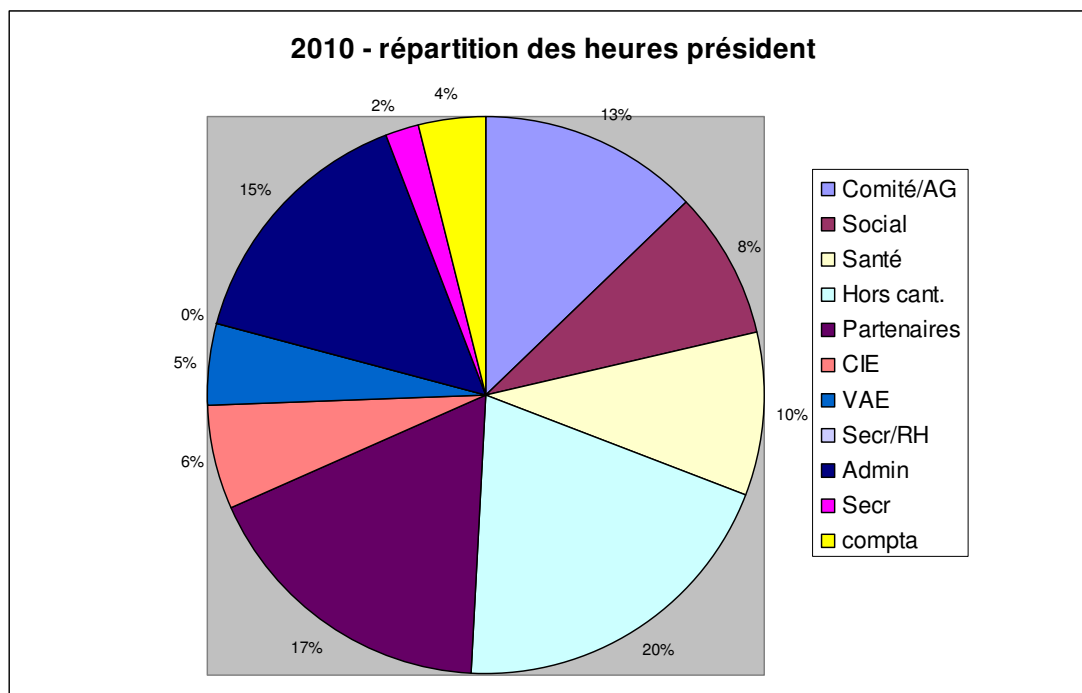
Jean-Marc Fonjallaz préside autant le comité que les commissions permanentes. Ceci assure une cohérence de développement. Le président est également en contact avec des instances extérieures (voir ci-dessus). Il assume aussi des tâches de secrétariat et de comptabilité.

Le nombre d'heures effectuées en 2010 est de 430 (soit environ 22.5 % de temps de travail), contre 370 en 2009. Dans l'année, elles sont réparties comme suit :



21 % du temps a été utilisé pour des tâches administratives (34 % en 2009). 17 % a été consacré à des rencontres dans le cadre cantonal. Les rencontres de comité et AG ont représentés 13 % et les commissions permanentes 18 %. Les séances extra cantonales ont représenté 20 % du temps d'activité (13 % en 2009). Le travail lié à la VAE et aux CIE s'est monté à 11 %.

Seuls les temps effectifs de travail (hors trajet) ont été comptabilisés. 1502 km ont été effectués au cours de l'année, plus des déplacements en train ou considérés sur une base forfaitaire (vers Berne et Lausanne).



Secrétariat

Le temps de secrétariat, en 2010, est resté très modeste. Le travail de la secrétaire a été principalement lié aux séances du comité et à l'organisation et au procès-verbal des assemblées générales. Les invitations aux séances d'information (par exemple) ont également fait partie des tâches de Mme Trchsel.

On l'a vu, le développement des activités de l'OrTra va demander un renforcement de ce poste de travail. L'engagement d'une personne à 40 % est prévu.

Financement

Le financement est assuré par les cotisations des membres, et par leur contribution forfaitaire. Un appui particulier a pu être obtenu d'une Fondation (voir plus haut). Cet ensemble a permis d'atteindre l'équilibre financier.

Le budget 2010 a déjà été augmenté du fait de l'organisation des CIE sur le 2^e semestre. Le budget 2011 est de presque fr. 500'000 contre fr. 64'000 en 2009. Il s'agit là d'un développement important pour une petite organisation comme l'OrTra fribourgeoise. Ceci est principalement dû à la mise en place des CIE pour les ASSC. L'année 2010 aura permis d'organiser ce développement qui passera par une nouvelle étape en 2011.

Perspectives

L'OrTra fribourgeoise garde des perspectives de développement. Comme on l'a vu, la première d'entre elles tient dans la mise en place des CIE. D'autres objectifs sont à prendre en compte. On relève notamment ici le renforcement de la communication interne. La diffusion d'une « news-letter » serait à concrétiser ; un projet a été élaboré en 2010.

Il serait également important d'avoir des outils de pilotage, pour – notamment – pouvoir prévoir de manière plus précise les nécessités en personnel, en fonction des niveaux de formation. Un tel outil ne pourra toutefois être développé qu'après la réalisation d'un projet de type « Skill- & Grademix ». Il faudra y adjoindre des moyens, mis à disposition par l'Etat, afin d'assurer un pilotage global.

La communication et la promotion sur l'extérieur est également un thème, qui va de concert avec les mesures de valorisation des métiers et de recherche de personnel. Une participation à la foire des métiers Start en 2013 est à envisager. Mais là aussi, il faudra pouvoir bénéficier de moyens spécifiques.

Enfin (pour le moment), l'OrTra est actuellement principalement concentrée sur les voies CFC. La filière AFP va venir compléter son travail et son engagement. Toutefois, l'OrTra touche à tout ce qui relève de la formation professionnelle au sens large. Cela regroupe les autres métiers du domaine, ainsi que les formations de niveau tertiaire tels que les brevets et les diplômes. Un approfondissement des tâches dans ce domaine est à prévoir.

Les contacts avec les HES seront à poursuivre ; un des rôles des OrTra's est de veiller à la cohérence entre les filières et c'est par ces collaborations que ce but pourra être poursuivi.

Conclusion

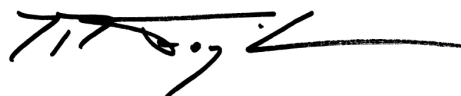
En deux ans d'exercice, l'OrTra a développé ses activités de manière importante dans le canton. Sur le plan régional et national, elle a su se faire une place remarquée. Le but premier est d'être, de manière performante, au service des besoins des institutions fribourgeoises pour ce qui relève des questions de formation professionnelle. Nous continuerons de rechercher ce but avec détermination.

Le développement de nos activités et la validation des perspectives évoquées plus haut passeront par l'acquisition de moyens. Les organisations du monde du travail de Suisse alémanique disposent de budgets jusqu'à huit fois supérieurs à celui dont disposera l'OrTra fribourgeoise en 2012. Il ne s'agit pas ici de s'en plaindre. Il s'agit de dire qu'un travail important reste à faire ; les objectifs devront toutefois rester adaptés aux moyens à disposition.

La mission de l'OrTra est très motivante, et ce à plus d'un titre, car elle touche à de nombreux domaines : développer des filières de formation, permettre à des personnes de se réaliser dans leurs projets de carrière professionnelle, viser à offrir des prestations de qualité aux personnes prises en charge dans les institutions, participer de la politique sociale et sanitaire, en lien avec les acteurs de terrain. Ce sont là des défis de tous les jours qui permettent aux membres de l'OrTra, et au président en particulier, de poursuivre leur mission avec motivation et détermination.

L'année 2011 sera importante par ses réalisations : concrétisation de la VAE, engagement de personnel, ouverture de locaux, organisation de cours (CIE, FEE), préparation de l'arrivée de la formation d'aide en soins et accompagnement... Au terme de 2010, 2011 s'ouvre donc avec des perspectives et des défis qui promettent d'être passionnants !

L'aventure continue !



Jean-Marc Fonjallaz

Président de l'OrTra Santé-Social - Fribourg

Annexe : glossaire

Misery, le 30 avril 2011/jmf

Glossaire

AFAS	Association fribourgeoise aide et soins à domicile
ASE	Assistant socio-éducatif ; assistante socio-éducative
ASSC	Assistant / assistante en soin et santé communautaire
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
EdE	Educatrice / Educateur de l'enfance
ES	Ecole supérieure
ESSG	Ecole Santé-Social de Grangeneuve
FCGF	Fédération des crèches et garderies fribourgeoises
FORs	OrTra romande du domaine social
HEdS-FR	Haute école de santé du canton de Fribourg
HES	Haute école spécialisée
HES-TS	Haute école fribourgeoise de travail social
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
OdA Santé	OrTra nationale du domaine de la santé
SavoirSocial	OrTra nationale du domaine social
RFSM	Réseau fribourgeois de santé mentale
SFP	Service de la formation professionnelle
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes